



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	UDC, Charles Clerc et Eric Jacquod
Objet	Augmentons les valeurs-seuils de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP)
Date	17.02.2017
Numéro	3.0322 (anc. 4.0239)

La question des valeurs-seuils, et en conséquence celle de l'ouverture des marchés, est incontestablement une question sensible. Cependant, la proposition de modification telle que contenue dans le postulat ne va pas dans le sens de la volonté de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP), ni même dans celui de la Commission de la concurrence (COMCO).

Les seuils et les procédures applicables sont fixés dans l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), accord auquel tous les cantons suisses ont adhéré. Les valeurs-seuils des marchés publics non soumis aux traités internationaux sont le résultat d'un consensus au niveau intercantonal qui prévaut depuis l'adoption de l'accord. Dans le cadre du processus de révision de l'AIMP actuellement en cours, il est à noter que l'autorité intercantonale pour les marchés publics n'a apporté qu'une modification mineure aux valeurs-seuils, qui consiste à aligner les valeurs-seuils pouvant déclencher une procédure sur invitation pour les marchés de fournitures et de services. Ces dernières seront de 150'000 francs pour ces deux procédures. Aucune autre modification n'a été apportée aux valeurs-seuils.

Nous rappelons que le canton du Valais a déjà demandé à la DTAP en 2010, suite au dépôt d'interpellations parlementaires allant en ce sens et à l'acceptation partielle de la motion Gaillard (4.011), de bien vouloir procéder à une hausse des valeurs-seuils applicables aux marchés non soumis aux traités internationaux. Cette demande concernait tous les types de procédures. Nous avons reçu une réponse négative. Aucun autre canton n'avait suivi, ni même appuyé notre demande.

Quant à la COMCO, elle s'était également fermement opposée à un relèvement des valeurs-seuils en relevant qu'au contraire la question qui se posait était d'examiner si ces valeurs-seuils ne devaient pas plutôt être encore abaissées pour permettre un meilleur fonctionnement du marché intérieur.

Au vu de ces éléments et dans le contexte actuel, il y a fort à penser, qu'une telle demande ne recevra pas une réponse positive.

Conséquences sur la bureaucratie : néant

Conséquences financières : néant

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : néant

Conséquences RPT : néant

Il est proposé le rejet du postulat.

Sion, le 17 octobre 2017